



Office of the
Auditor General
of Ontario

Bureau du
vérificateur général
de l'Ontario

20 Dundas Street West, Suite 1530,
Toronto, Ontario, M5G 2C2

20, rue Dundas Ouest, bureau 1530,
Toronto (Ontario) M5G 2C2

416-327-2381

www.auditor.on.ca

RECEIVED

JAN 30 2025

CLERK OF THE HOUSE

January 28, 2025

Clerk of the Legislative Assembly
Legislative Building, Room 104
Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1A2

Dear Trevor Day,

Please find attached a correction notice from the Office of the Auditor General of Ontario for the *2024 Annual Report* and follow-up reports, along with the revised pages.

Please ensure these revised pages are included with the printed copy of the *2024 Annual Report* received by the Legislative Assembly of Ontario on December 3, 2024.

Thank you.

Office of the Auditor General of Ontario
2024 Annual Report Correction Notice

Ontario Place Redevelopment

This report was updated on December 4 to correct a factual error on page 104.
Ce rapport a été mis à jour le 4 décembre afin de corriger une erreur factuelle à la page 120.

Municipal Zoning Orders (MZOs)

This report was updated on January 16 to correct factual errors on pages 44, 48 and 49.
Ce rapport a été mis à jour le 16 janvier afin de corriger des erreurs factuelles aux pages 50, 55 et 56.

Review of Government Advertising

This report was updated on December 4 to correct a factual error on print pages 676, 312, 316, 317, 952.
Ce rapport a été mis à jour le 4 décembre afin de corriger une erreur factuelle aux pages 760, 344, 349, 350, 1066.

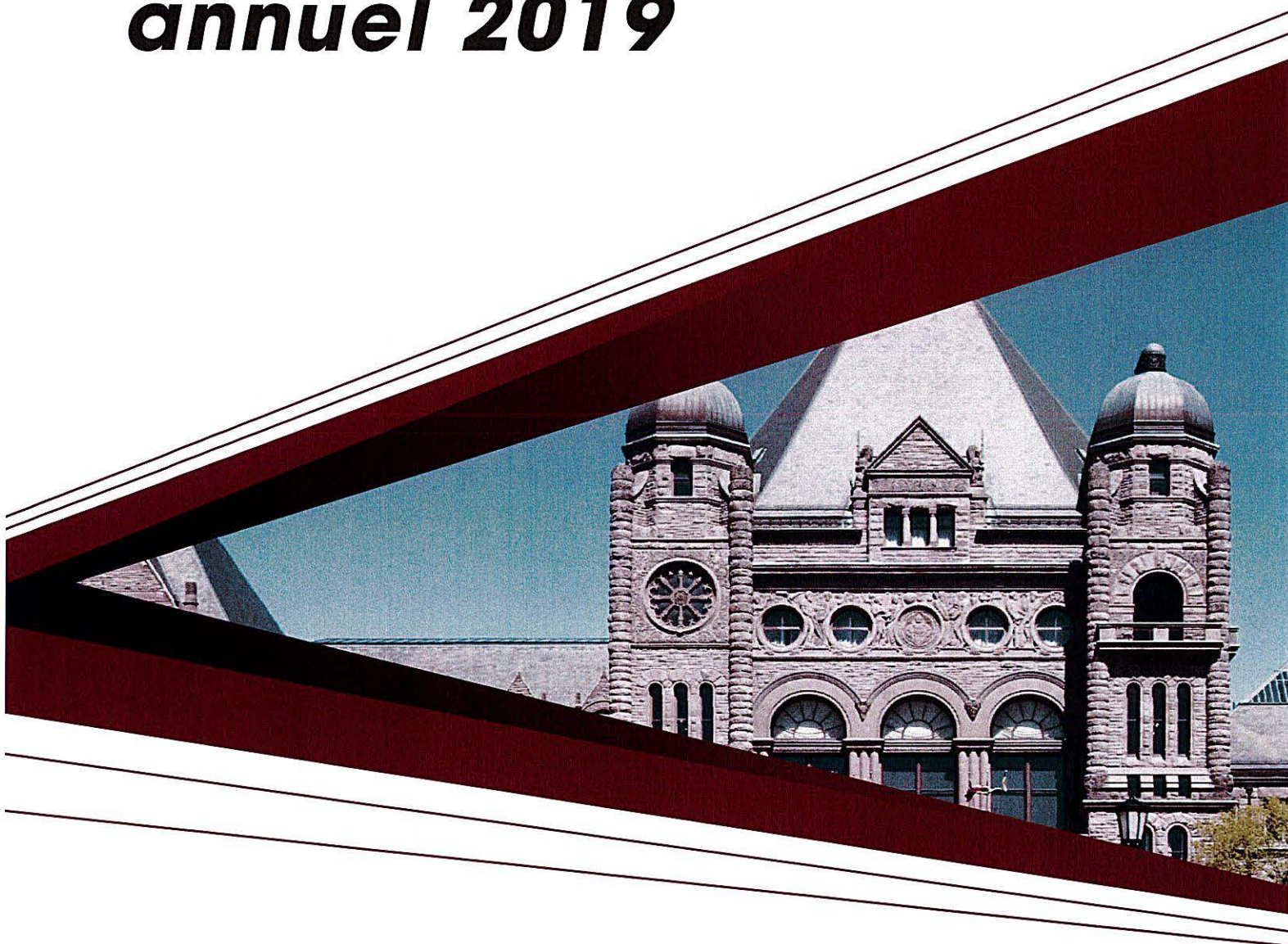
Management of Hazards and Emergencies in the Environment – Follow-Up

This report was updated on December 4 to correct factual errors on page 2.
Ce rapport a été mis à jour le 4 décembre afin de corriger des erreurs factuelles à la page 2.

Continuous Follow-Up

This report was updated on December 4 to correct factual errors on pages 14, 41 and 42.
Ce rapport a été mis à jour le 4 décembre afin de corriger des erreurs factuelles aux pages 15, 45 et 46.

État des recommandations d'audit du *Rapport annuel 2019*



3.8 La lenteur de la mise en œuvre est principalement attribuable aux complexités liées à l'élaboration ou à la modification des lois, des règlements, des politiques, des lignes directrices, des projets de TI ou des projets d'immobilisations

Les raisons les plus souvent invoquées par les organismes pour expliquer la lenteur de la mise en œuvre des mesures recommandées étaient les complexités liées à l'élaboration ou la modification de lois, de règlements, de politiques, de lignes directrices, de projets de TI ou de projets d'immobilisations, qui prennent beaucoup de temps à mettre en œuvre (voir la [figure 5](#)).

Voici d'autres raisons soulevées par les organismes qui auraient contribué à la lenteur de la mise en œuvre des mesures :

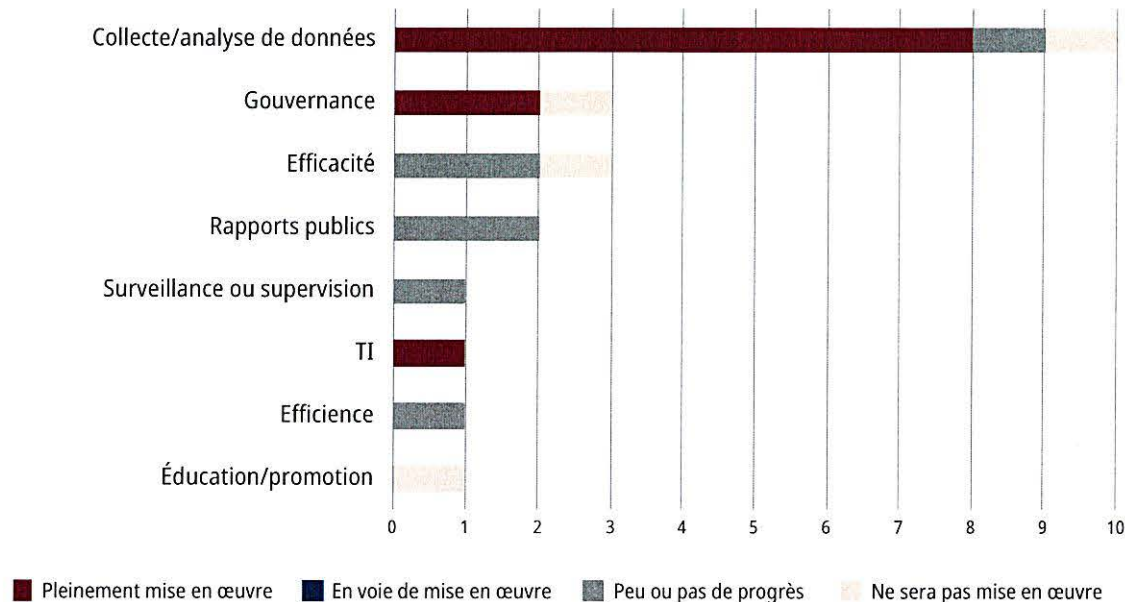
- » l'organisme devait attendre **qu'une autre partie agisse d'abord**;
- » **des événements imprévus sont survenus**, comme la pandémie de COVID-19 ou un changement d'orientation de la direction;
- » les mesures recommandées ont été jugées comme des mesures à long terme ou **devraient prendre plus de cinq ans** à mettre en œuvre;
- » les mesures recommandées **n'ont pas encore fait l'objet d'une enquête** ou ont été jugées **moins prioritaires**;
- » les **ressources humaines étaient limitées**;
- » **des travaux imprévus étaient requis**, comme la recherche, les consultations, la mobilisation des intervenants, l'analyse coûts-avantages, les analyses des administrations et la formation;
- » un **financement insuffisant** était disponible.

Figure 5: Raisons pour lesquelles les organismes ont tardé à mettre en œuvre les mesures recommandées

Préparé par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario



Le graphique des catégories ci-dessous illustre l'état de la mise en œuvre des mesures recommandées, classées selon les domaines précis qu'elles visent.



Huit des mesures recommandées pleinement mises en œuvre portaient sur la collecte ou l'analyse des données. Par exemple, nous avons recommandé que le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs mette à jour chaque année ses estimations des émissions de gaz à effet de serre pour tenir compte des nouveaux renseignements et des changements apportés aux initiatives proposées, et pour déterminer s'il est en voie d'atteindre les réductions d'émissions ciblées. La mise en œuvre de cette mesure aide le Ministère à tenir compte des interactions complexes entre l'énergie, l'économie et les émissions au moment de choisir et de concevoir des initiatives de réduction des émissions, et à fournir au Ministère des estimations plus fiables des émissions.

Parmi les mesures recommandées qui n'ont toujours pas été mises en œuvre, deux répondent à la nécessité d'améliorer l'efficacité. Par exemple, on a recommandé au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de collaborer avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales pour intégrer des initiatives liées au secteur de l'agriculture dans une nouvelle version du plan sur les changements climatiques afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'atteindre l'objectif pour 2030. Au moment de l'audit initial, le plan ne contenait pas d'initiatives pour réduire les émissions provenant du secteur agricole. En raison du retard dans la mise en œuvre de cette mesure recommandée, les émissions provenant du secteur agricole pourraient ne pas être prises en compte lorsque la province conçoit des initiatives de réduction des émissions pour atteindre l'objectif de 2030.

Une des mesures recommandées qui ne seront pas mises en œuvre est axée sur la gouvernance. Cette mesure recommandée était que des membres soient nommés au Comité consultatif en matière de changement climatique afin d'examiner la planification relative au changement

climatique et de fournir des conseils s'y rapportant, et de peaufiner au besoin le plan du Ministère relatif au changement climatique. Bien que le Ministère ait nommé des membres au Comité pour fournir des conseils au ministre sur la mise en oeuvre des engagements sur la résilience de l'Ontario au changement climatique, le Comité n'était pas chargé de fournir des conseils sur les plans afin de réduire les émissions des gaz à effet de serre, ce qui était l'objet de l'audit et l'objectif de la recommandation. Le fait de ne pas mettre en oeuvre cette mesure recommandée comme prévue pourrait limiter la capacité du Ministère de faire en sorte que la planification de l'Ontario pour le changement climatique profite des conseils d'experts externes.

Audit du rendement

Réaménagement de la Place de l'Ontario

// Rapport de l'auditeur indépendant



Annexe 2: Chronologie du processus d'appel de propositions d'aménagement, 2019

Préparé par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Année	Date	Événement
2019	11 janvier	Le sous-ministre du MTCS demande qu'IO fournisse son expertise pour le projet de réaménagement de la Place de l'Ontario.
2019	14 janvier	IO lance une demande de services aux fournisseurs pour des services consultatifs pour le projet de réaménagement de la Place de l'Ontario.
2019	18 janvier	Le MTCS publie un communiqué de presse indiquant que la « notre vision [pour la Place de l'Ontario] en fera une attraction impressionnante qui pourrait inclure des sites de sport et de divertissement attrayants, des parcs publics ou des magasins ». Le ministre du MTCS annonce qu'un processus de déclaration d'intérêt ouvrira au printemps, mais les parties intéressées peuvent présenter des propositions avant son ouverture.
2019	7 février	IO choisit un conseiller en transactions et conclut un contrat avec lui pour faciliter le processus de déclaration d'intérêt. Une équipe de projet composée d'employés du MTCS, d'IO et de conseillers en transactions est formée pour diriger la conception et l'élaboration de la déclaration d'intérêt.
2019	28 février	L'équipe de projet reçoit une orientation stratégique sur la conception de la déclaration d'intérêt pendant le processus de planification de la part du cabinet du ministre du MTCS, du cabinet du premier ministre et du bureau du Conseil des ministres.
2019	4 avril	Le ministre de l'Infrastructure a envoyé une lettre officielle d'instructions au président d'IO pour orienter le processus de déclaration d'intérêt.
2019	10 avril	Le gouvernement annonce la construction de la ligne de métro Ontario reliant la Place de l'Ontario au centre-ville de Toronto et se rendant vers le nord-est jusqu'au Centre des sciences de l'Ontario.
2019	28 mai	Le gouvernement annonce un appel de propositions d'aménagement intitulé « Toronto Waterfront Opportunity », dont la date limite de présentation est le 3 septembre 2019.
2019	14 juin	Le participant D rencontre le personnel du cabinet du premier ministre.
2019	22 juillet	Le conseiller juridique de Therme Canada rencontre un vice-président d'IO. Pendant la période d'ouverture, le conseiller juridique échange également neuf courriels avec le vice-président d'IO.
2019	23 juillet	Le participant B rencontre le personnel du cabinet du ministre du MTCS et celui du cabinet du premier ministre.
2019	24 juillet	Therme Canada rencontre le personnel du cabinet du ministre du MTCS et celui du cabinet du premier ministre.

Audit du rendement

Arrêtés ministériels de zonage

// Rapport de l'auditeur indépendant



Bureau du
vérificateur général
de l'Ontario

RAPPORT ANNUEL 2024



visés n'avait pas été pris en compte dans la majorité des cas. Nous avons observé que l'accès à ces services était mentionné dans seulement 31 (27 %) des troupes.

En septembre 2021, le Ministère a commencé à communiquer avec les municipalités pour demander des mises à jour trimestrielles sur l'état des projets liés aux AMZ dans leur territoire. Nous avons obtenu toutes les mises à jour de l'état d'avancement fournies en avril 2024 et constaté que, pour 21 (18 %) des 114 AMZ pris de 2019 à 2023, les projets accusaient toujours des retards importants en raison de problèmes liés aux services de viabilisation. Les municipalités disposaient d'estimations relatives aux services de viabilisation pour 9 (43 %) de ces 21 AMZ. Elles estimaient qu'en ce qui concerne ces 9 AMZ, il faudrait compter entre 3 et 20 ans pour assurer l'accès aux services. Pour les 12 autres (57 %) de ces 21 AMZ, les municipalités s'attendaient à de longs retards concernant l'accès aux services de viabilisation, mais n'avaient pas établi de délais estimatifs.

Pour 15 de ces 21 AMZ, des préoccupations liées aux services de viabilisation n'ont pas été mentionnées et évaluées dans les troupes d'information fournies au bureau du ministre. Nous avons relevé des exemples d'AMZ pour lesquels la capacité des réseaux ne permettaient pas de répondre aux besoins de l'aménagement connexe :

- » Règl. de l'Ont. 161/22, 162/22 et 165/22 dans le canton de Southgate;
- » Règl. de l'Ont. 171/21 dans la ville de Caledon;
- » Règl. de l'Ont. 525/22 dans la ville de Collingwood, également abordé dans **l'Étude de cas 1.**

Dans ces cas, des agrandissements des usines de traitement des eaux usées et des infrastructures de tuyauterie devraient être effectués, ce qui nécessiterait des années de travail et d'importantes dépenses en capital. Dans certains cas, comme les AMZ pris dans la ville de Kawartha Lakes (Règl. de l'Ont. 771/22 et 40/22) ou la ville de Markham (Règl. de l'Ont. 172/20), cela retardera d'au moins cinq ans l'aménagement sur les terres se rapportant à l'AMZ.

Pour les 6 autres de ces 21 AMZ, les troupes d'information fournies au bureau du ministre ont fait état de préoccupations liées à la viabilisation, mais n'ont pas évalué ni décrit les répercussions de ces problèmes sur les projets globaux et leurs échéanciers.

Par exemple, comme il est décrit dans **l'Étude de cas 3**, avant qu'un AMZ particulier (Règl. de l'Ont. 40/23) soit pris dans le canton de Seguin, le personnel ministériel a déterminé que la municipalité ne disposait pas d'un réseau municipal d'alimentation en eau ou d'égouts et le canton de Seguin a convenu de construire son propre réseau d'égouts.

Le personnel ministériel n'a pas informé le bureau du ministre du temps que pourrait prendre les travaux pour assurer l'offre de services de viabilité pour un projet de cette ampleur et du coût connexe éventuel. Le canton de Seguin a par la suite estimé que les travaux requis pour assurer

Le 27 janvier 2022, le maire de la ville de Parry Sound a écrit au ministre pour lui faire part de ses vives préoccupations au sujet de la demande d'AMZ du canton de Seguin et lui demander de ne pas prendre cet AMZ. Parry Sound était notamment préoccupé par ce qui suit :

- Les consultations publiques et municipales de Seguin avaient porté sur les logements abordables et n'avaient pas tenu compte du caractère plus vaste de l'AMZ.
- Le plan d'aménagement de Seguin ne comportait pas de détails clés et d'analyses solides permettant de justifier la prise d'un AMZ.
- Seguin avait fait part au ministre d'une rétroaction locale qui différait de la rétroaction réelle.
- Seguin n'a pas étudié l'impact de l'AMZ possible sur les municipalités avoisinantes. Par exemple, l'expert-conseil de Parry Sound a estimé que l'AMZ entraînerait une congestion routière accrue à Parry Sound, le besoin d'agrandir l'infrastructure routière pour tenir compte de l'augmentation de la circulation et le besoin d'investissements en capital supplémentaires, au-delà des prévisions de la Ville.

En raison de ces préoccupations, le conseil municipal de Parry Sound a adopté une résolution demandant à Seguin d'entreprendre un certain nombre d'études relatives à l'aménagement proposé et de fournir celles-ci à Parry Sound.

Le personnel ministériel a préparé à l'intention du bureau du ministre une trousse d'information préliminaire concernant cet AMZ en janvier 2022. Il a mentionné que Seguin ne disposait pas de services municipaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Le personnel ministériel a également indiqué que les terrains visés comportaient des terres humides d'importance provinciale et des zones humides côtières (qui sont protégées en vertu de la Déclaration de principes provinciale), ainsi que des terres humides non évaluées de même que des ressources archéologiques et des habitats fauniques potentiellement importants. La trousse d'information mentionnait que les répercussions de l'aménagement sur les terrains adjacents aux terres humides et sur la qualité de l'eau du lac Richmond n'avaient pas été évaluées. Selon une étude environnementale préliminaire réalisée par un expert-conseil engagé par le canton, le lac Richmond était considéré comme étant très sensible à la contamination par le phosphore. Le risque de contamination par le phosphore est accru en raison d'une augmentation de la fertilisation, du ruissellement des eaux usées et des eaux pluviales et d'autres contaminants associés aux aménagements, et le Ministère a mentionné dans une évaluation interne que la majeure partie des berges du lac ne seraient pas protégées.

Le maire de Seguin a envoyé un courriel au Ministère le 15 février 2022 pour réitérer son appui à l'AMZ et lui demander de soutenir la demande, en précisant que Seguin rencontrera le chef de bureau du ministre au bureau du ministre plus tard en février 2022 afin de savoir ce qui peut être fait pour accélérer la demande. Selon un courriel de suivi envoyé au Ministère par le directeur général (DG) de Seguin le 2 mai 2022, le député provincial local avait participé à la réunion de février, et il avait été conseillé à Seguin de collaborer avec les intervenants

locaux et les collectivités autochtones. Le courriel contenait un résumé des efforts de collaboration de Seguin à ce jour et demandait [Traduction] « l'approbation immédiate » de la demande d'AMZ. Le 19 octobre 2022, le DG a envoyé un autre courriel de suivi au Ministère pour confirmer qu'un promoteur, qui avait récemment acheté la majorité des terrains visés, avait maintenant été identifié.

Le 9 janvier 2023, le chef de cabinet adjoint a demandé au personnel ministériel d'ajouter cette demande au [Traduction] « prochain groupe d'AMZ » à préparer. Le personnel ministériel a indiqué dans des courriels internes qu'il ne savait pas ce qui a suscité l'intérêt soudain du bureau du ministre pour cet AMZ, mais qu'il a préféré ne pas poser de questions pour éviter de recevoir des directives visant à accélérer davantage le traitement de la demande. Au cours des deux semaines suivantes, le personnel ministériel a présenté au bureau du ministre des options sur la façon de donner suite à la demande de Seguin en tenant compte de la condition relative aux logements abordables (étant donné qu'un AMZ régulier ne peut pas inclure de conditions), notamment au moyen d'un AMZr et d'un autre outil d'aménagement semblable appelé arrêté d'accélération de la construction d'infrastructures communautaires et de logements (ACICL); toutefois, les deux auraient nécessité plus de temps et une collaboration supplémentaire avec la municipalité.

Le 28 février 2023, le chef de cabinet a envoyé au personnel ministériel un courriel indiquant que le bureau du ministre avait rencontré le maire et le DG de Seguin et que ceux-ci préféraient qu'on ait recours à un AMZ ordinaire (qui ne pouvait pas inclure de conditions) au lieu d'un arrêté d'ACICL. De plus, ce courriel fixait un délai de deux semaines pour la préparation de l'AMZ par le personnel ministériel. Dans un courriel envoyé au bureau du ministre le 2 mars 2023, le personnel ministériel s'est prononcé contre l'imposition d'un délai de deux semaines et a recommandé de traiter cette demande comme un AMZr qui inclurait la demande municipale concernant les logements abordables. Le 3 mars 2023, le Ministère a reçu une version à jour de l'ébauche de l'AMZ de Seguin, qui excluait l'exigence de logements abordables et comprenait des utilisations autorisées supplémentaires dans les paramètres de zonage.

Entre le 10 et le 16 mars 2023, le directeur général de Seguin a envoyé directement au chef de cabinet cinq courriels contenant des requêtes et des rappels au sujet de la demande d'AMZ. Le 14 mars 2023, le chef de cabinet a dit au personnel ministériel qu'il devait achever la préparation de cet AMZ avant la fin de la semaine en cours.

Le 16 mars 2023, le personnel ministériel a fourni au bureau du ministre la trousse d'information définitive pour cette demande d'AMZ aux fins d'examen par le ministre. La trousse d'information faisait état de la demande initiale de Seguin concernant les logements abordables et de l'élimination de cette condition, ainsi que des problèmes relatifs aux services de viabilisation de Seguin (soit l'absence d'un système municipal d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées à Seguin). Le personnel ministériel a mentionné que Seguin

Examen de la publicité gouvernementale

1. Dépenses de publicité du gouvernement les plus importantes jamais enregistrées, totalisant 103,5 millions de dollars

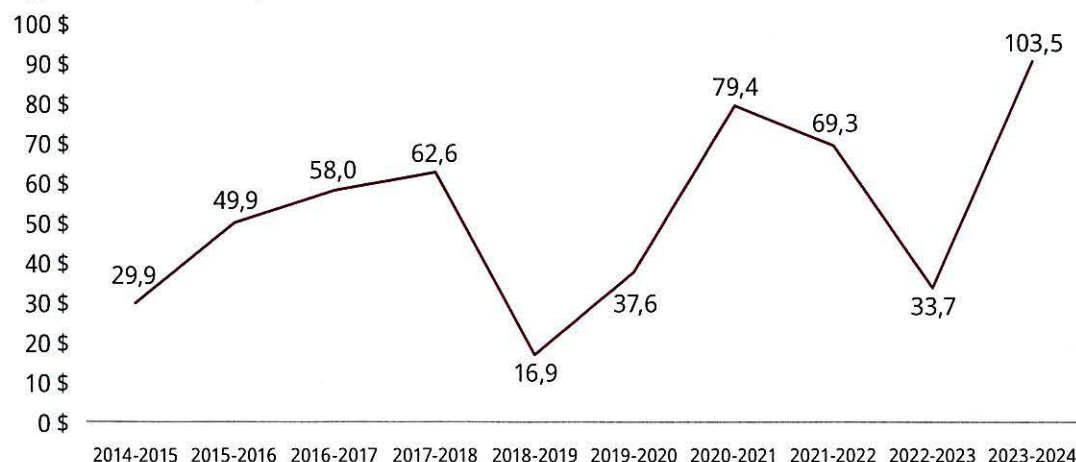
Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario (le Bureau) examine chaque année les dépenses publicitaires du gouvernement depuis 2005, année où la *Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale* (la Loi) a été promulguée.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, le gouvernement de l'Ontario a consacré 103,5 millions de dollars à la publicité. C'est trois fois plus que ce qui a été dépensé au cours de l'exercice précédent, soit 33,7 millions de dollars, la somme la plus élevée que le gouvernement ait jamais consacrée à ce chapitre en un an.

La **figure 1** montre la tendance des dépenses de publicité gouvernementales au cours des 10 derniers exercices. Ainsi, les dépenses suivent un modèle semblable à une vague qui concorde avec les élections provinciales de l'Ontario. Les dépenses ont atteint un sommet en 2017-2018 et de nouveau en 2021-2022, des années qui précédaient immédiatement les élections provinciales (tenues en juin 2018 et en juin 2022). Les dépenses ont considérablement diminué en 2018-2019 et en 2022-2023, les années qui ont immédiatement suivi ces élections. La tendance des dépenses a également été influencée par la hausse des coûts en 2020-2021 pour la publicité liée à la santé au sujet de la pandémie de COVID-19.

Figure 1 : Tendance sur 10 ans des dépenses de publicité gouvernementale (millions de dollars)

Source des données : ministères de l'Ontario et Commission de révision de la publicité (maintenant Gestion de la chaîne d'approvisionnement Ontario)



venir. Les mesures recommandées que le Ministère ne mettra pas en œuvre ont trait à l'atténuation des risques liés aux dangers des barrages, à l'érosion et aux affaissements, et comprennent :

- créer et tenir un registre de tous les barrages, tant publics que privés;
- élaborer un programme pour identifier tous les barrages à risque élevé et effectuer des inspections en temps opportun en conséquence;
- collaborer avec d'autres ministères, organismes et experts de l'environnement pour désigner et cartographier les propriétés situées dans les zones susceptibles à l'érosion et élaborer une carte provinciale pour aider à établir les priorités et les stratégies;
- élaborer et mettre en œuvre des programmes communautaires de sensibilisation à l'érosion et d'éducation, particulièrement pour les résidents des zones à risque élevé;
- élaborer des mesures de prévention et d'atténuation pour déterminer la priorité des zones à risque d'affaissement et gérer le risque, de concert avec des forestiers et d'autres experts.

Le ministère des Mines, qui compte un total de 11 mesures recommandées, a pleinement mis en œuvre 9 % des mesures recommandées a réalisé des progrès dans la mise en œuvre de 36 % d'entre elles, réalisé peu ou pas de progrès dans la mise en œuvre de 46 % des mesures recommandées et ne mettra pas en œuvre 9 % de ces mesures. Le Ministère a pleinement mis en œuvre notre recommandation de déterminer l'état de toutes les mines abandonnées. Parmi les mesures recommandées pour lesquelles des progrès ont été réalisés, mentionnons l'adoption d'une approche fondée sur le risque pour sélectionner les mines abandonnées et en exploitation aux fins d'inspection, et la prise de mesures pour s'assurer que les propriétaires de mines avisent le Ministère lorsque les propriétaires ont entièrement remis en état leurs mines abandonnées. Le Ministère ne mettra pas en œuvre notre mesure recommandée d'examiner des vidéos en ligne qui encouragent l'exploration de mines abandonnées en Ontario et prendre des mesures pour qu'elles soient ensuite retirées de l'accès en ligne.

GSUO, qui compte 6 mesures recommandées au total, a pleinement mis en œuvre 50 % des mesures recommandées, a réalisé des progrès à l'égard de 17 % des mesures recommandées, et les 33 % qui restaient ne s'appliquaient plus. Parmi les mesures recommandées pleinement mises en œuvre, mentionnons la mise en place de mesures d'urgence pour faire face à la possibilité que des capacités supplémentaires soient nécessaires dans les collectivités d'accueil; et la mise en œuvre d'un processus de surveillance qui évalue régulièrement la qualité et le caractère suffisant des programmes de gestion des situations d'urgence en place.

L'état des mesures prises en réponse à chacune de nos recommandations est exposé ci-après (de plus amples renseignements sont présentés à l'**annexe**).